

Les démarches en ligne

Les administrations ont toutes intégré les démarches administratives en ligne, cela s'appelle la dématérialisation. Il est désormais possible, sans se déplacer, d'obtenir des documents administratifs indispensables. Depuis votre ordinateur, ces démarches se font en quelques clics. Suivez Tom dans sa démarche pour s'inscrire sur les listes électorales.



Tom a bientôt 18 ans et souhaite s'inscrire sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections européennes.



Tom se rend sur la page d'accueil de la mairie en tapant l'adresse www.sgd91.com

(Astuce: Il peut aussi entrer l'adresse dans ses favoris pour y accéder plus facilement...)

Tom clique sur le bloc "Mes démarches en ligne"

Tom peut avoir un espace personnel ou non. Il peut créer cet espace en quelques clics ce qui lui permettra de stocker ses informations administratives (scan de carte d'identité, de justificatifs de domiciles etc.) et d'éviter de remplir à nouveau tous les formulaires d'identité, le site le reconnaîtra immédiatement. Cet espace lui permettra aussi d'accéder à ces documents à tout moment en les réimportant sur son ordinateur, sa tablette ou son smartphone. Tom a juste besoin de s'inscrire sur les listes électorales et n'a donc pas besoin de créer un espace.



Tom clique sur "Nouvelle démarche"

Tom peut en cliquant sur Actes d'état civil obtenir un acte de décès, de mariage ou de naissance. Pour l'heure, Tom a juste besoin de s'inscrire sur les listes électorales. Il clique donc sur l'icone "Elections".



Tom a cliqué sur "Listes électorales"

Tom suit les indications et remplit en ligne sa demande en remplissant toutes les demandes suivies d'un astérisque rouge qui sont obligatoires. La durée approximative de la démarche est indiquée en haut à droite, elle est de 5mn. Tom doit maintenant attendre le courrier ou le mail de confirmation de son inscription sur les listes électorales.



D'ici la fin de l'année, les Génoméens pourront prendre rendez-vous en ligne pour obtenir une carte d'identité ou un passeport et se faire recenser.

La dématérialisation, c'est bon pour l'environnement, et plus efficace pour les administrés.

